

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Nouvelles

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1941, tome 40, p. 17-26

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

# NOUVELLES

## S. E. Mgr NETZHAMMER EST ENTRE DANS SA 80e ANNEE

Le Bulletin du collège de l'Abbaye d'Einsiedeln et les illustrés catholiques de la Suisse alémanique nous ont rappelé, au mois de janvier dernier, que **S. E. Mgr Raymond Netzhammer**, archevêque titulaire d'Anazarbe, assistant au trône pontifical et comte romain, est entré dans sa 80<sup>e</sup> année. En effet, Mgr Netzhammer est né le 19 janvier 1862.

A l'occasion de cet événement, nous présentons au vénéré prélat qui fêtait déjà l'année passée sa trente-cinquième année d'épiscopat nos respectueux compliments et nos vœux d'heureuse et longue vieillesse.

## S. E. Mgr BURQUIER, MEMBRE D'HONNEUR DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

L'Académie Florimontane, dont l'un des premiers fondateurs fut saint François de Sales, a nommé, dans sa séance du 15 janvier, tenue à Annecy, sous la présidence de son président, M. Fr.-Maurice Ritz, **S. E. Mgr Bernard Burquier**, évêque de Bethléem et Abbé de St-Maurice, membre d'honneur de la savante et illustre Compagnie.

On se rappelle qu'un groupe nombreux de Florimontane étaient venus à St-Maurice en été 1939, le 6 juillet (cf. « Echos » de septembre-octobre 1939). Ils y avaient été reçus par Mgr l'Abbé de St-Maurice qui s'était réjoui de leur venue et leur avait souhaité de passer quelques heures agréables à l'ombre du sanctuaire d'Agaune.

Par ce geste délicat qui place Mgr Burquier au rang des membres d'honneur de l'Académie Florimontane, celle-ci a voulu resserrer les liens qui ont toujours uni l'Abbaye de St-Maurice à la Savoie et faire revivre le souvenir de saint François de Sales, lui-même ami de notre Maison.

## ORDINATION ET PREMIERE MESSE

Le troisième dimanche après l'Epiphanie, 26 janvier 1941, S. E. Mgr Burquier a ordonné prêtre M. le chanoine **Joseph Putallaz**, de Sion.

Le nouveau prêtre a célébré sa première messe solennelle en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, le 2 février, à l'église abbatiale de St-Maurice. Le R. P. Fabien Moos, de l'Ordre des Dominicains, prononça à cette occasion

un magnifique sermon de circonstance. Entourant la famille du primicier, des représentants des autorités religieuses et civiles de Sion assistaient à la solennité. Relevons la présence de M. le chanoine Walther, révérend curé de Sion, de M. le conseiller national Joseph Kuntschen, président de la ville de Sion, de M. le juge-instructeur Rieder et de M. le Dr Germanier.

### AUTOUR DE M. LE CHANOINE JOSEPH PYTHOUD

Dans le « Journal d'Estavayer » du 27 décembre 1940, M. le Dr **Vincent Liardet** a consacré un article nécrologique émouvant à la mémoire de M. le chanoine Pythoud. Après avoir dit la profonde tristesse que lui causa l'annonce de la mort de celui dont il s'honorait le plus d'être l'ami, il ajoute :

« Mais sans aucun doute, nous tairions notre peine, si elle n'intéressait que nous-même. Au hasard de nos visites en ville et de nos randonnées professionnelles en campagne, depuis que nous avons appris la mort du regretté chanoine Pythoud, le nombre des portes auxquelles nous aurions pu frapper pour annoncer la triste nouvelle nous apparaît chaque jour plus considérable. Ici, son nom est à jamais attaché au souvenir d'un fils ou d'un époux sur qui il a veillé, qu'il a aidé moralement, qu'il a assisté dans ses derniers moments, quand l'inexorable mal l'arrachait à tous ceux qui lui sont chers. Là, une mère ou une jeune fille rendue à la santé accueillerait la nouvelle avec un cœur plein d'une douloureuse et sincère émotion. Elle revivrait en pensée les longs mois, les années peut-être, qu'elle a passées à Leysin dans l'attente d'une guérison désirée.

Quand seuls, durant les mornes et longues journées, les malades le voyaient arriver à leur chevet, ses visites réconfortantes leur donnaient le courage nécessaire pour faire face à la réalité parfois si cruelle et si déprimante, là-haut. Il savait rendre l'espérance, entretenir le désir de vivre, il savait élever l'âme au-dessus des contingences terrestres : « Souffrir passe, avoir souffert reste » aimait-il à redire aux plus chancelants. Pour tous, il a été le consolateur, l'ami, parfois même, le père ! C'est dire qu'ils seront nombreux, chez nous, ceux à qui sa mort rappellera de douloureux souvenirs, mais aussi la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers lui. Qui dira jamais tout le bien que cet homme, ce prêtre au cœur si généreux et si bon a fait à ses chers malades ?

C'est en leur nom que j'ai tenu à rendre publiquement, à celui qui fut le vénéré et cher Curé de Leysin, un hommage de reconnaissance et d'admiration pour l'œuvre magnifique qu'il a accomplie auprès d'eux. D'autres ont dit ses mérites aux armées et les différentes branches publiques où son activité s'est exercée. Pour nous, il nous suffit d'avoir rappelé son beau rôle de médecin des âmes qui fut si efficacement en collaboration avec le nôtre. Nous avons vu son œuvre : il était juste que nous lui rendions hommage. Elle fut toute de charité et d'amour ; Dieu l'a couronnée

en l'appelant à Lui le jour de Noël, fête de paix, de charité et d'amour. »

Dans l'article que nous avons donné aux derniers « Echos » et dans la plaquette que nous avons éditée en souvenir de M. le chanoine Pythoud, quelques involontaires erreurs se sont glissées. Parlant du prédécesseur de l'actuel curé de Neirivue, nous avons dit, dans une note, qu'il avait exercé pendant 52 ans le ministère à la tête de la paroisse de M. Pythoud. C'est 51 ans qu'il fallait écrire. En effet, l'abbé Jaquet, qui avait fait tout d'abord trois ans de vicariat à Gruyères, arriva à Neirivue pour le premier dimanche de l'Avent de 1839. Il mourut le 4 janvier 1891. M. le curé Bochud, nommé à Neirivue le 3 février de la même année, prit possession de sa nouvelle paroisse le 17 février suivant. Précédemment, il avait été curé de Cugy pendant sept ans. Il résulte de ces faits que M. l'abbé Bochud est, selon toute vraisemblance, le seul curé ayant 57 ans de charge pastorale encore en fonction dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. D'autres peuvent être plus âgés, mais ils ont été nommés curés après lui.

Le 16 février dernier, M. le curé **Rodolphe Bochud** a été fêté dans sa paroisse à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de son installation. Aux vœux qui lui ont été adressés, nous ajoutons les nôtres, très respectueux.

Nous avons été réduit aux hypothèses au sujet de l'apparente hésitation de M. Pythoud en face de sa vocation. Il était difficile en effet de croire qu'il avait étudié la théologie au Grand Séminaire de Lucerne dans le but d'exercer le ministère en Suisse alémanique. S'il revint à St-Maurice où il avait fait la plus grande partie de ses études secondaires, c'est certainement attiré par la vie religieuse du monastère d'Agaune. Non moins certainement, il avait songé au diocèse de Lausanne et Genève qui, alors, manquait de prêtres. S'il renonça à cette idée, ce fut probablement pour se soustraire aux luttes politiques qui divisaient le canton de Fribourg à la fin du siècle passé.

Dans notre brochure et non dans les « Echos » nous avons attribué, après la « Semaine catholique » de Fribourg (N° du 2 janvier 1941, p. 16), la paternité des démarches effectuées à l'Abbaye en vue de l'admission de M. Pythoud au curé de Neirivue, M. l'abbé Bochud. Renseignements pris, il est bien exact que M. l'abbé Bochud s'adressa au chanoine Galley qui lui répondit qu'on accueillerait très

volontiers son paroissien à St-Maurice. M. Pythoud sut gré au chanoine Galley de ses bons offices et lui demanda de prêcher sa première messe. Malheureusement la mort devait empêcher le chanoine Galley de tenir sa promesse : Dieu l'avait rappelé à Lui le 15 avril 1904.

Au sujet des dates de l'ordination sacerdotale et de la première messe de M. Pythoud, nous avons fait erreur en indiquant 20 avril. C'est le dimanche in Albis 10 avril 1904 qu'il fut ordonné prêtre. Le dimanche suivant, 17 avril, il célébrait sa première messe solennelle à Neirivue, soit deux jours après la mort de M. Galley.

Au hasard de nos recherches, un nouvel article imprimé dû à la plume de M. Pythoud est tombé sous nos yeux. Il se trouve en tête du catalogue du collège de l'année scolaire 1917-1918. M. Pythoud y rendait un hommage ému à la mémoire de M. le chanoine Hofmann, décédé le 24 mars 1918. Parlant du défunt dont la maladie, avec ses crises fréquentes, laissait quelque espoir de rétablissement, M. Pythoud écrivait : « C'est que M. le chanoine Hofmann occupait une place considérable à l'Abbaye et au collège de St-Maurice, dans l'affection et dans l'estime de ses confrères et des étudiants. Aussi bien c'est moins un souvenir qui a besoin d'être rappelé ici, qu'un devoir de piété et de vénération dont nous devons nous acquitter. » C'est exactement ce que nous avons fait pour M. Pythoud lui-même, ignorant qu'il y a vingt-deux ans il nous traçait déjà, involontairement, une ligne de conduite en parlant d'un confrère vénéré dont il était l'ami et presque le contemporain.

### NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

M. l'abbé **Séraphin Rey**, qui était depuis de longues années curé de Champéry et inspecteur scolaire, a été nommé par S. E. Mgr Bieler, évêque de Sion, curé d'Ardon, en remplacement de M. l'abbé Simon Derivaz, démissionnaire pour raison de santé.

En remplacement de M. le chanoine Joseph Pythoud, S. E. Mgr Burquier a nommé M. le chanoine **Pierre Pétermann** au poste de recteur de Leysin. S. E. Mgr Bieler a donné son agrément à cette nomination en lui accordant l'institution canonique.

M. le chanoine Pétermann, qui était jusqu'ici professeur à l'Ecole de commerce des jeunes gens, à Sierre, est âgé de 33 ans. Nous souhaitons à notre confrère un long et fructueux ministère à Leysin.

## AU GOUVERNEMENT DE FRIBOURG

Par suite du décès de M. le Conseiller d'Etat Romain Chatton, frère de deux anciens de St-Maurice, M. l'abbé **Paul Chatton**, révérend curé d'Estavayer-le-Gibloux (Fribourg), et M. **Maurice Chatton**, pharmacien à Morges, une place est devenue vacante au sein du gouvernement cantonal fribourgeois. Le district de la Gruyère, qui n'était plus représenté au Conseil d'Etat depuis 1919, date de l'élection de M. **Jean-Marie Musy** au Conseil fédéral, a décidé de revendiquer le siège pour l'un de ses ressortissants. Le choix des citoyens gruyériens, ratifié par les organes cantonaux compétents, s'est porté sur un ancien de notre collègue, M. **Joseph Ackermann**, avocat à Bulle. Cette candidature a été accueillie avec une faveur particulière dans les milieux fribourgeois et l'on prévoit que M. Ackermann sera élu tacitement si aucun candidat concurrent ne lui est opposé jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

M. Joseph Ackermann, qui est né en 1901, a suivi tout d'abord les écoles primaire et secondaire de Bulle, puis il vint à St-Maurice en 1914. A partir de cette date, jusqu'en 1920, il fréquenta les classes de notre collègue où il obtint invariablement la première place. Il couronna ses études secondaires par un brillant examen de maturité, fruit de son application soutenue et de ses remarquables capacités. Le souvenir n'est pas perdu à St-Maurice des talents de M. Ackermann qui se révélaient aussi bien en classe que dans les disciplines annexes du chant et du théâtre : il possédait une voix de basse qui fit merveille et que l'on eut le plaisir d'entendre souvent par la suite lors de manifestations publiques cantonales et fédérales. C'était également un acteur doué de précieuses qualités qu'il eut l'occasion de mettre spécialement en évidence aux représentations d'Athalie en juin et juillet 1918. En outre, il présida l'« Agau-nia » en 1919-1920.

A l'Université, M. Ackermann suivit les cours de la Faculté de droit, à Fribourg tout d'abord, puis à Zurich et à Paris.

Le 14 août 1926, M. Ackermann était nommé substitut du procureur général de Fribourg. Il occupa cette fonction jusqu'en 1930. C'est alors qu'il reprit l'étude de M. Paul Morard, avocat, à Bulle, et qu'il commença aussitôt à se créer une place en vue dans le barreau fribourgeois, par sa science juridique et par son esprit ouvert à toutes les questions intéressant sa profession. La « Liberté » du 22 janvier a écrit : « D'un beau tempérament d'orateur, il a toujours eu l'habitude de préparer avec soin ses interventions au prétoire, où il employait une langue parfaite, un raisonnement serré et une connaissance approfondie de la jurisprudence ».

En 1931, M. Ackermann fut nommé directeur du Crédit gruyérien à Bulle. Il déploya dans cette charge des qualités

de prudence et d'habileté qui font bien augurer de son activité au sein de l'exécutif de Fribourg qui lui confiera la direction des finances qu'occupait M. Chatton.

La même année, M. Ackermann devint député de la Gruyère au Grand Conseil. « Il prit une part active aux débats législatifs, publie encore la « Liberté » que nous avons déjà citée, et se distingua particulièrement dans les questions juridiques et financières. On l'écoutait avec plaisir, parce qu'il avait le don d'animer un débat, de l'élever, de répondre d'un mot juste à une observation, sous une forme toujours correcte et courtoise. » A plusieurs reprises il fut rapporteur de la commission de gestion et présenta le budget de l'Etat. « Il avait montré alors, a écrit la « Gazette de Lausanne » du 23 janvier, une grande compétence financière, en même temps qu'une large compréhension pour tous les problèmes intéressant la vie du canton. »

Au point de vue militaire, M. Ackermann, qui avait débuté dans l'artillerie, fut transféré dans la justice militaire où il vient d'être promu au grade de major, comme nous l'annoncions dans les « Echos » de décembre 1940. Il est auditeur de la première division.

La presse romande se joint aux organes fribourgeois pour saluer avec une sympathie marquée l'entrée de M. Ackermann au gouvernement de Fribourg. Si la « Liberté » dit que le nouveau magistrat y apportera « sa grande puissance de travail, son entregent, ses indéniables qualités de juriste et sa compétence en matière financière », la « Gazette » déclare : « D'une brillante intelligence, d'une formation sociale particulièrement adaptée aux temps nouveaux, M. Ackermann fera de bonne besogne dans le gouvernement où il faut aujourd'hui, plus que jamais, des cœurs bien trempés et des hommes d'action, des hommes aussi qui se penchent vers le peuple pour écouter sa voix. »

Il va sans dire que nous nous réjouissons de voir M. Ackermann accéder à la haute magistrature dont vont l'investir ses concitoyens. Nous formons des vœux pour que sa carrière, si brillamment commencée, se poursuive avec succès et demandons à Dieu qu'il lui accorde la force d'accomplir sa tâche avec le courage et le sens des responsabilités qui ont caractérisé jusqu'à ce jour son action. Il s'y vouera selon la belle devise de sa famille : « Fais ce que dois ; advienne que pourra ! » Son maître vénéré M. le chanoine Pythoud, à l'enterrement duquel assistait M. Ackermann, lui viendra en aide du haut du ciel.

### LES 80 ANS DE M. CAMILLE DESFAYES

Le 11 janvier dernier, M. le juge cantonal Camille Desfayes a fêté le 80<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. A cette occasion une petite fête a réuni autour de l'alerte octogénaire ses amis et les membres du Tribunal cantonal et du barreau valaisan. Aux vœux qui lui ont été adressés en cette circonstance, nous ajoutons les nôtres, respectueux et cordiaux.

## LE NOUVEAU PRIEUR DE LA CONFRERIE DE ST-SEBASTIEN

La plus ancienne Confrérie de St-Maurice dite de St-Sébastien, dont les plus anciennes listes de membres remontent à 1590 et 1600, a élu, le 20 janvier, son nouveau Prieur en la personne de M. le chanoine **Eugène de Werra**, qui succède, à ce poste à M. le chanoine Joseph Chambettaz, décédé le 24 mars 1940.

## PROMOTIONS ET NOMINATIONS MILITAIRES

A la liste des promotions militaires que nous avons donnée dans les « Echos » du mois de décembre sont venues s'ajouter de nouvelles que nous nous faisons un plaisir de publier. Nous profitons de cette occasion pour demander à nos amis de vouloir bien nous faire savoir les promotions ou nominations dont ils ont été l'objet.

M. le lieutenant-colonel **Hermann Müller**, de Sion, a été promu au grade de colonel d'artillerie (Service de l'arrière).

M. le major **Charles Gollut**, de Sion, Commandant de la Gendarmerie valaisanne, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

Ont été promus au grade de major : MM. les capitaines **Paul de Courten**, de Monthey (Infanterie) ; **Gabriel Delarzes**, de Courtepin (Vétérinaire) ; **Joseph Maxit**, de Monthey (Artillerie-Officier du parc).

M. le capitaine **André Chaperon**, président de St-Gingolph, a été nommé par l'auditeur en chef de l'armée juge d'instruction pour la Brigade de montagne 10.

M. le premier-lieutenant **Léo Guntern**, de Brigue, a été promu au grade de capitaine (Poste de campagne).

MM. les lieutenants **Wolfgang Lorétan**, de Sion (Infanterie — Comp. d'état-major de Bat.), et **Pierre Darbellay**, de Berne (Service de santé — Médecin), ont été promus au grade de premier-lieutenant.

Ont été promus au grade de lieutenant MM. **Ernest Cottier**, de Bulle, **Max Crittin**, de Chamoson, **Joseph Rouvinez**, de Grimentz, et **Jacques Torrione**, de Martigny.

## FIANCAILLES

M. **Conrad Krieger**, docteur en droit, de Lucerne, veut bien nous faire part de ses fiançailles avec Mademoiselle Hildegard Wigger, de Willisau. La cérémonie a eu lieu en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, le 2 février. Aux futurs époux, nous présentons nos compliments et nos vœux de bonheur.



## A L'OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME

M. le Dr **Pierre Darbellay**, secrétaire de la Chambre valaisanne de commerce, a été nommé, sur proposition du Gouvernement valaisan agissant d'entente avec l'Union valaisanne du tourisme, membre de l'Office central suisse du tourisme.

## NOMINATIONS

Lors de la réunion d'hiver de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, tenue à Lausanne le 15 février, M. **Maurice Troillet**, conseiller d'Etat et conseiller national, à Sion, a été acclamé président de la Fédération.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a nommé M. **André Martin**, de Monthey, membre de la commission de taxation du Bas-Valais pour le sacrifice de défense nationale et la contribution de crise.

## CROIX DE GUERRE

Nombreux ont été les amis de M. **Pierre Baradat** (Pitt de fidèle mémoire) qui se sont préoccupés de son sort au cours de la guerre. Nous sommes heureux de pouvoir leur donner enfin d'excellentes nouvelles de sa santé. Il réside actuellement à Périgueux (Dordogne) 80, rue de la Rivière.

Sa brillante conduite pendant les hostilités lui a valu la citation suivante que, conformément aux prescriptions en vigueur, nous reproduisons sans indication de lieux :

« Sous-officier plein d'allant, a dégagé le 13 juin du bois de ... sur ... un important matériel et ses hommes, les a ramenés à ... Lors de l'abandon de cette ville a assuré la destruction de ce matériel et replié en bon ordre tous ses hommes. » (Texte officiel daté du 7 février 1941)

Le titulaire de la citation a droit au port de la croix de guerre avec étoile de bronze.

## DANS LA SOCIETE DES PERES BLANCS

Nous avons déjà parlé, dans le premier numéro des «Echos» de l'année dernière, du Bulletin missionnaire « Suisse-Afrique » qu'éditent les Pères Blancs résidant en Suisse. Il se présentait tout d'abord comme un supplément à la revue « Grands-Lacs ». Aujourd'hui, il s'aventure tout seul, sous les aspects d'une « petite feuille de famille » de 12 pages. L'édition de janvier 1941 parle très aimablement de « la splendide manifestation du dimanche des Missions à Genève », le 20 octobre 1940, où le Sikkim était à l'honneur. En éditorial, le R. P. **André Perraudin** rappelle un mot de S. E. Mgr Besson, dans son allocution de clôture : « Je souhaite proche, s'écria-t-il, le jour où on pourra dire que grâce à l'Abbaye de St-Maurice, par là aussi (les régions interdites du Tibet) le Christ aura passé. »

De Carthage où ils accomplissent le temps de leur noviciat et de leurs études théologiques, les anciens de St-Maurice qui

se sont enrôlés dans l'armée des missionnaires du cardinal Lavigerie, écrivent chaque année à S. E. Mgr Burquier une lettre délicate qui exprime les sentiments de reconnaissance dont sont animés ceux qui conservent du collège de l'Abbaye un bienfaisant souvenir.

Cette année, le révérend Frère **Antoine Noti** veut bien dire la joie qu'il éprouve lui-même ainsi que ses compagnons à recevoir et à lire les « Echos » : « Tout nous intéresse. Sur tant de vivantes pages, nous vous voyons agir et parler, nous vous entendons porter les toasts aux illustres visiteurs de l'Abbaye, nous vous surprenons dans l'organisation du pèlerinage des chers catholiques vaudois sous la conduite de leur illustre Pasteur, et ainsi St-Maurice demeure une réalité vivante où notre esprit aime à se fixer. »

Malgré les circonstances difficiles de l'heure présente, cinq jeunes aspirants missionnaires ont quitté l'Europe, au début de janvier dernier, pour gagner la Tunisie où ils feront leur noviciat à Carthage. Ce sont MM. **André Brouchoud**, de Bagnes, **Robert Comte**, de Fribourg, **Franz Meier**, de Station Siggenthal (Argovie), **Philippe Schwager**, de Guntershausen (Thurgovie). S'il est trop tard pour leur répéter nos vœux de bon voyage, il est toujours assez tôt pour leur souhaiter de passer d'excellentes années de formation en Afrique et pour les assurer de nos prières et de notre fidèle souvenir.

En dernière heure nous recevons une charmante lettre de M. **André Brouchoud** qui nous parle de son voyage et de son arrivée à Maison-Carrée (Alger). Lui-même et ses compagnons précédemment nommés, après une retraite préparatoire de huit jours, ont revêtu l'habit des Frères novices de la Société des Pères Blancs le 24 janvier.

Ajoutons enfin que nous n'avons pas signalé en temps opportun — la nouvelle ne nous étant pas parvenue — la prise d'habit, à Maison-Carrée également, du révérend Frère **Rémy Voyame**, de Bassecourt. La cérémonie eut lieu le 3 octobre 1940.

### PUBLICATION

Le cahier de février du « Mois théâtral » publie l'acte émouvant de M. **Paul Casetti**, de Genève, intitulé « Le dernier jour ». Cette subtile comédie met en scène des adolescents qui accomplissent leur dernier jour de collège et qui vont se disperser pour commencer leur carrière. Nous avons d'ailleurs déjà parlé de cette œuvre dans les « Echos » de décembre 1940 (pages 307-308).

### SOUTENANCE DE THESE

Nous avons signalé dans les « Echos » de décembre le succès remporté par M. **Adrien de Riedmatten**, avocat à Sion, lors de sa soutenance de thèse à l'Université de Lausanne,

le 21 décembre 1940. La « Feuille d'Avis de Lausanne » (N° du 6 janvier 1941) a donné un excellent compte-rendu de cette séance académique au cours de laquelle M. de Riedmatten répondit avec aisance aux critiques émises par les membres du jury d'examen, « montrant par là qu'il possédait non seulement à fond son sujet, mais révélant en outre une culture économique étendue. »

Voici l'analyse qu'a donnée le journal cité de l'ouvrage du nouveau docteur en droit. On sait qu'il est intitulé : « Participation des cantons aux bénéfices de la Banque nationale suisse au point de vue juridique et économique. »

« M. de Riedmatten a tout d'abord exposé, en un style clair et agréable, la genèse de cette répartition obligatoire des bénéfices de la Banque nationale suisse aux cantons, sous forme d'une indemnité fixe à côté de l'indemnité proportionnelle prévue à l'article 34 de la Constitution fédérale. Donnant la preuve de grandes connaissances théoriques et pratiques en matière bancaire, l'auteur explique que cette situation juridique particulière, destinée à l'origine à indemniser les cantons pour les pertes qu'ils subissaient du fait de la suppression de certains prélèvements fiscaux, est devenue rapidement une servitude d'autant plus lourde pour la Banque nationale suisse qu'elle mettait en cause son prestige d'institut national d'émission et de stabilisation de la monnaie.

En effet, dans la première période qui suit sa fondation, la Banque nationale suisse, pour avoir voulu conserver une organisation purement économique et suivre une politique d'intérêt général, s'est vue incapable de réaliser les bénéfices nécessaires au versement de cette indemnité aux cantons, en sorte qu'elle a dû recourir à la caisse fédérale et qu'en 1917, elle devait à la Confédération sept millions de francs. Aussi fut-elle naturellement conduite à adopter une politique de bénéfices, qui lui permit sans doute de libérer cette dette envers la Confédération, tout en versant régulièrement les indemnités dues aux cantons, mais qui porta atteinte à son caractère d'institut national, c'est-à-dire d'une banque dont le rôle devrait être exclusivement de veiller à l'intérêt général. Et si cette politique n'a pas eu jusqu'à ce jour des conséquences nettement fâcheuses, le danger n'en est pas moins très grand et il importe d'envisager la modification du statut juridique de la Banque nationale suisse pour replacer celle-ci dans sa fonction naturelle. M. de Riedmatten est ainsi amené à proposer une révision des textes légaux qui régissent la Banque nationale suisse.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les propositions de l'auteur, ajoute le chroniqueur de la « Feuille d'Avis ». Qu'il suffise de relever qu'elles sont fondées sur une étude approfondie de l'activité de la Banque nationale suisse et qu'elles témoignent d'une grande connaissance des problèmes financiers de notre pays. »

Nous félicitons M. de Riedmatten du succès qu'il vient de remporter et lui souhaitons une brillante carrière.

### SUCCES UNIVERSITAIRE

**M. Pierre de Bocard**, de Fribourg, a subi avec succès son premier examen de droit à l'Université de Fribourg.